



## ARTICLE

Consortium d'animation sur la persévérance et la réussite en enseignement supérieur



### **Étudiant-e-s adultes à l'Université: pléonasmе, mal nécessaire ou mission universitaire**

**Pierre Paquet**

Secrétaire

Faculté d'éducation permanente

Université de Montréal

**Lise Lavallée**

Directrice

Faculté d'éducation permanente

Université de Montréal

Parler d'éducation et de formation des adultes ou d'étudiants adultes à l'université comporte son lot d'imprécisions. Dès que l'on quitte le cercle des initiés, rapidement surgit le commentaire suivant : « Les personnes qui fréquentent l'université ne sont-elles pas toutes des adultes ? » Admettons-le, à l'ordre universitaire, aucune définition commune de *l'étudiant adulte* n'est généralement reconnue ou acceptée.

Par *étudiants adultes*, nous désignons *les personnes effectuant un retour aux études*, phénomène pour lequel nous ne disposons d'aucun moyen de mesure directe dans le réseau universitaire québécois. Afin d'éviter de verser dans un débat terminologique, nous nous en tiendrons aux principaux indicateurs généralement reconnus pour cerner le phénomène du retour aux études après une période d'interruption. Nous fonderons notre analyse sur des statistiques traitées par le Bureau d'études et de développement de la Faculté de l'éducation permanente, dont l'un des buts est précisément de suivre l'évolution des cohortes inscrites à ses divers programmes. Le sexe, l'âge, le régime d'études et le type de programme seront les principaux indicateurs retenus.

#### ***Quelques caractéristiques de la population étudiante de la F.E.P.***

À l'automne 2002, les femmes représentent 69,2 % de la population étudiante (nouvelle et réinscrite) de l'Université de Montréal. Au même trimestre, elles représentent 76,8 % des étudiants de la F.E.P. Généralement, au premier cycle, les personnes âgées de 25 ans ou plus sont définies comme *étudiants adultes*. À l'automne 2002, à l'Université de Montréal, 69,1 % des étudiants nouvellement admis ont moins de 25 ans et 30,9 % ont 25 ans ou plus. À la F.E.P., la situation inverse prévaut : 65,8 % ont 25 ans ou plus, tandis que 34,2 % ont moins de 25 ans (*tableau 1*).

**Tableau 1**

% des étudiants selon le sexe et le groupe d'âge trimestre d'automne 2002			
	% femmes	< 25 ans	25 et +
Université de Montréal	69,2 %	69,1 %	30,9 %
Faculté de l'éducation permanente	76,8 %	34,2 %	65,8 %

Le régime d'études est souvent utilisé comme indicateur de différenciation entre *étudiants adultes* (inscrits à temps partiel) et étudiants réguliers (inscrits à plein temps). Les étudiants de la F.E.P. sont majoritairement inscrits à temps partiel (85,7 %), tandis qu'à l'Université de Montréal, 67,8 % des personnes étudient à plein temps (*tableau 2*).

**Tableau 2**

% des étudiants selon le régime d'études trimestre d'automne 2003		
	plein temps	temps partiel
Université de Montréal	67,8 %	32,2 %
Faculté de l'éducation permanente	14,3 %	85,7 %

En croisant le régime d'études et l'âge, on observe qu'à l'Université de Montréal, 88,8 % des personnes de moins de 25 ans étudient à plein temps. À l'inverse, à la F.E.P., 83,9 % des personnes de 25 ans ou plus sont inscrites à temps partiel (*tableau 3*).

**Tableau 3**

% des étudiants selon l'âge et le régime d'études trimestre d'automne 2003			
		< 25 ans	25 et +
Université de Montréal	PT	88,8 %	44,7 %
	TP	11,2 %	55,3 %
Faculté de l'éducation permanente	PT	48,9 %	16,1 %
	TP	51,1 %	83,9 %

Le type de programme illustre également la différence entre *étudiants adultes* (certificat) et étudiants réguliers (baccalauréat). À l'Université de Montréal, dans les programmes de baccalauréat, 90,2 % des personnes étudient à plein temps, tandis que dans les certificats, 85,2 % des étudiants sont inscrits à temps partiel (*tableau 4*).

**Tableau 4**

% des étudiants selon le type de programme trimestre d'automne 2003		
	plein temps	temps partiel
Baccalauréat	90,2 %	9,8 %
Certificat	14,8 %	85,2 %

***Une infrastructure particulière : la Faculté de l'éducation permanente de l'Université de Montréal***

Sans prétendre qu'un modèle soit supérieur à un autre, dans un contexte spécifique, depuis sa création en 1975, la F.E.P. a servi de catalyseur au développement de l'éducation et de la formation des adultes à l'Université de Montréal et bien au-delà. Le passage du statut de service à celui de faculté a permis à la F.E.P. de développer des programmes de certificat ou de module, sur ses propres bases, en collaboration avec les autres facultés ou écoles, mais sans dépendre totalement de leur bon vouloir. Avec le temps, ce mode de fonctionnement pourtant parsemé d'embûches s'est avéré fructueux. En 2004, la Faculté dénombre 28 programmes de certificat ou de module lui appartenant en propre et 11, offerts conjointement avec d'autres facultés. Misant sur son statut de faculté, entre 1975 et 2003, la F.E.P. a octroyé 63 542 certificats et 6 258 baccalauréats par cumul de certificats.

Liés aux certificats, des conseils de programmes ont été mis en place. Y siègent des représentants des étudiants et des chargés de cours, des professeurs de la faculté disciplinaire de référence et des représentants des milieux. Ces conseils de programme ont notamment pour mandat de préciser les orientations et les politiques intéressant la vie du programme, de participer aux décisions relatives à son évolution, aux clientèles étudiantes, au corps enseignant, à la gestion des cours et des enseignements, etc.

Signalons un autre élément de la dynamique particulière à l'Université de Montréal, l'existence d'une association des « *étudiants adultes* » reconnue et structurée, l'Association générale des étudiants et des étudiantes de la Faculté de l'éducation permanente (AGEEFEP), fondée en 1985. Cette association a gagné ses galons d'abord à la F.E.P., puis dans l'ensemble de l'Université de Montréal et bien au-delà.

**ÉTUDIANTS ADULTES À L'UNIVERSITÉ : MAL NÉCESSAIRE ?**

Au fil des ans, divers avis ou prises de position favorables, critiques ou défavorables à l'éducation et à la formation des adultes à l'université ont été émis. Nous nous limiterons à en mentionner quelques-uns sans prétendre que cette liste revête un caractère exhaustif.

***Organismes ou instances ayant émis des avis favorables à l'éducation et à la formation des adultes à l'université***

- Le Rapport final de la Commission des États généraux sur l'éducation (octobre 1996), dont un des dix chantiers prioritaires s'intitulait *Traduire concrètement la perspective de formation continue*. « Dans le cadre des États généraux, nous avons pu constater que ce qui était qualifié d'utopie, il y a quelques années, devenait de plus en plus réalité ... Les circonstances sont propices pour que se traduise plus concrètement dans l'ensemble du système d'éducation, la perspective de formation continue ... Nous proposons que des actions soient menées sur trois fronts : que l'on tienne compte de la réalité de la formation continue dans la formation initiale; que l'on reconnaisse la diversité des lieux de formation; que l'on consolide et mette en place des services adaptés aux besoins des adultes. » (p.36) « Pour assurer la mobilité des adultes au sein du système d'éducation, deux conditions nous paraissent incontournables : une information et une orientation suffisantes ainsi que la reconnaissance des compétences acquises ... La reconnaissance des acquis étant essentielle pour favoriser l'accès à la formation continue et la persévérance des adultes, elle doit être instaurée dans les universités. » (p. 39)

- La Politique à l'égard des universités : Pour mieux assurer notre avenir collectif (février 2000). Au chapitre de l'accès aux études universitaires, ce document ministériel fait valoir la position suivante : « Un autre indice vient renforcer la conviction que des efforts collectifs continuent d'être nécessaires en matière d'accessibilité ... Les données du recensement de 1996 montrent que le Québec détient encore la plus faible proportion de personnes ayant obtenu un grade universitaire parmi la population de 15 ans ou plus ... Cette donnée doit nous conforter dans notre opinion qu'il faut maintenir l'ouverture du système universitaire aux études à temps partiel, principalement destinées aux étudiantes et étudiants plus âgés, et axées sur des programmes courts. L'engagement du système universitaire en faveur de cette population étudiante est important. » (p. 22)
- Divers avis du Conseil supérieur de l'éducation, dont le récent mémoire soumis à la Commission parlementaire sur l'accessibilité, la qualité et le financement des universités (février 2004). Un des cinq défis identifiés dans ce document est libellé *Contribuer davantage à l'éducation des adultes et au développement régional*. On peut notamment y lire : « Le Conseil a analysé l'apport des programmes menant à l'obtention d'un certificat et a conclu que ces derniers répondaient réellement aux besoins des adultes. » (p. 25)
- En continuité avec la Politique gouvernementale d'éducation des adultes et de formation continue, le Rapport du Comité d'experts sur le financement de la formation continue (février 2004), s'appuie sur le concept d'apprentissage tout au long de la vie, qualifié de nécessité incontournable et croissante. Cependant, soutient le Comité, « Le Québec supporte mal les comparaisons avec les autres provinces canadiennes et les pays membres de l'OCDE en ce qui a trait à la formation continue. » (p.14) « Les constats qui ressortent de l'analyse du comité d'experts ... font ressortir la pertinence et la nécessité d'un effort accru pour augmenter le volume de la participation et en assurer un financement adéquat. » (p. 95) Un chapitre est consacré au coût de *la non-reconnaissance des acquis et des compétences*.

### **Organismes ou instances ayant émis des avis critiques ou défavorables à l'éducation et à la formation des adultes à l'université**

- Le Rapport Boisvert (août 1985) et l'Avis du Conseil des universités (1986). Le Rapport Boisvert recommandait le démantèlement des programmes destinés aux adultes, la suppression de l'octroi de baccalauréats par cumul de programmes, le retour à des services d'extension de l'enseignement offrant uniquement des activités de formation non créditée et autofinancées, le renvoi dans les cégeps des programmes de recyclage et de perfectionnement destinés aux personnes dont la formation initiale avait été assurée par les collèges. Il s'est agi de la charge la plus élitiste des trente dernières années contre l'élargissement de l'accès des adultes à l'université. L'Avis transmis au ministre de l'Éducation par le Conseil des universités était nettement plus nuancé, reconnaissant le mérite des programmes destinés aux adultes, tout en considérant la nécessité de marquer un temps de pause dans leur développement.
- Le Rapport du Groupe de travail sur le financement des universités (avril 1997). Une partie du mandat dévolu au Groupe de travail par la ministre de l'Éducation constituait une remise en cause directe du retour aux études universitaires dans les programmes de certificat, pourtant conçus selon les modalités les mieux adaptées à la situation des *étudiant adultes*, soit les études à temps partiel. Le Rapport du Groupe de travail, tirant la conclusion suivante, est venu mettre un frein aux velléités ministérielles de réduction du financement des programmes destinés aux adultes : « De nombreuses questions sont demeurées sans réponse, mais l'importance de cette formation pour un grand nombre de personnes et pour la société en général et la place qu'elle occupe dans les universités ont conduit le groupe de travail à ne pas proposer, pour le moment, une diminution de son financement. Le groupe de travail a estimé qu'il s'agissait là d'un choix de société et qu'un large débat public était nécessaire avant de proposer quelque modification que ce soit aux règles de financement concernant les programmes courts. » (p. 21)
- En mars 2000, le ministère de l'Éducation avait soumis au comité sur *les programmations budgétaires 1999-2000 et 2000-2001 des universités* une nouvelle formule de financement des programmes destinés aux adultes : le financement initial des certificats devait se limiter à 60 % du tarif du « secteur disciplinaire le plus bas ». Le 40 % retiré à l'entrée n'aurait été versé qu'en cas de diplomation des étudiants, dont le taux estimé variait entre 40 % et 45 % d'une cohorte. De plus, le Ministère proposait

de supprimer tout financement des programmes de moins de 15 crédits. Dans le mémoire soumis à la Commission parlementaire sur l'accessibilité, la qualité et le financement des universités, la Fédération des associations étudiantes universitaires québécoises en éducation permanente (FAEUQEP) soutenait, faisant référence à cette tentative qualifiée de bancale : « L'application d'une telle formule aurait inévitablement incité les universités à renoncer au développement des programmes de certificat, fermant en conséquence la principale porte d'entrée à l'université de la grande majorité des étudiants adultes. » (p.5)

- Dans le document de consultation élaboré en vue de la tenue de la Commission parlementaire sur l'accessibilité, la qualité et le financement des universités (février 2004, 41 pages), la problématique de la formation continue est traitée en deux paragraphes accompagnés de deux questions tendant à remettre en cause les modalités de financement des programmes destinés aux adultes. Pourtant, la Commission n'y fournit aucune des données essentielles à une analyse systématique de la problématique de l'éducation et de la formation des adultes à l'université, pas plus qu'elle ne s'appuie sur un large débat public, ce qu'avait recommandé en 1997 le Groupe de travail sur le financement des universités « avant de proposer quelque modification que ce soit aux règles de financement concernant les programmes courts. »

## **ÉTUDIANTS ADULTES À L'UNIVERSITÉ : MISSION UNIVERSITAIRE ?**

### ***L'accès des francophones aux études universitaires***

Le retard des Québécois-es en matière de diplomation universitaire est-il à ce point rattrapé ? Si globalement des progrès ont été réalisés au Québec, quant à l'espérance d'accès au baccalauréat, des actions soutenues demeurent requises, notamment auprès des Québécois francophones. En 1990, dans une étude publiée par le ministère de l'Éducation, M. Jacques La Haye avait lancé un signal d'alarme. À partir de la situation de l'année civile 1988, les données de M. La Haye démontraient que l'espérance globale d'accès au diplôme de baccalauréat (avant ou après 30 ans) se situait à 18,3 % chez les francophones, à 20,1% chez les allophones et à 34,4 % chez les anglophones. Avant 30 ans, l'écart va du simple au double entre francophones (13,8 %) et anglophones (27,3 %). Après 30 ans, l'écart s'accroît : le pourcentage de détenteurs d'un baccalauréat augmente de 4,5 % chez les francophones et de 7,1 % chez les anglophones.

Se référant à la même étude, le mémoire de la FAEUQEP soumis à la Commission parlementaire sur l'accessibilité, la qualité et le financement des universités rappelle l'écart du simple au double séparant les francophones des anglophones, quant à l'espérance d'entreprendre des études de baccalauréat, que ce soit avant 30 ans (22,5 % et 44,2 %) ou après 30 ans (26,4 % et 54,7 %). S'appuyant sur ces données, la FAEUQEP rappelle l'important rôle joué par les certificats dans l'accès des francophones aux études universitaires de premier cycle, après 30 ans. Ce qui correspond au constat fait en 1990 par M. La Haye : L'égalité des chances tient au rattrapage important réalisé par les francophones après l'âge de 30 ans.

### ***La persévérance et les taux de diplomation***

Si le titre de la présentation sous-entend que l'éducation des adultes est considérée par certains comme un mal nécessaire, ce n'est pas dû aux adultes qui les fréquentent, mais plutôt au fait que les institutions universitaires doivent périodiquement justifier les subventions qu'elles reçoivent pour ce genre d'activités. Dans le mémoire soumis en 1997 au Groupe de travail sur le financement des universités, la F.E.P. avait démontré, à partir de l'analyse de la cohorte de l'automne 1987, lue à l'hiver 1993, que le degré de contingentement des programmes entraîne de larges variations du taux de diplomation à Université de Montréal, au point où les programmes de baccalauréat spécialisés non contingentés présentent un taux inférieur à celui des programmes de certificats. En 2003, le taux de diplomation des programmes de certificat est légèrement inférieur à celui des baccalauréats non contingentés, mais demeure supérieur à celui des programmes de majeur ou de mineur (*tableaux 5*).

**Tableau 5**

Taux de diplomation à l'Université de Montréal <i>Cohortes d'automne lues à l'hiver</i>		
	automne 1987 hiver 1993	automne 1997 hiver 2003
Doctorats de premier cycle	90,8 %	93,8 %
Baccalauréats contingentés	65,7 %	67,9 %
Baccalauréats non contingentés	39,8 %	47,5 %
Programmes de majeur	40,2 %	34,8 %
Programmes de mineur	28,7 %	32,6 %
Programmes de certificat	44,0 %	42,5 %

Dans les programmes de certificat de la F.E.P., le taux de diplomation était de 40,3 % à l'hiver 1993 et est de 43,0 % à l'hiver 2003. Comme le soulignait le mémoire soumis au Groupe de travail : « Il ne viendrait à l'idée de personne, sur la base de telles données, de supprimer le financement des programmes de baccalauréat non contingentés » et, pourrait-on ajouter, des programmes de majeur ou de mineur.

## **CONCLUSION**

L'image qui vient en tête pour décrire la situation des *étudiants adultes* à l'université est celle du mythe de Sisyphe, ce fils du dieu Éole qui, après sa mort, fut condamné à rouler éternellement un rocher jusqu'au sommet d'une montagne, d'où il retombait aussitôt. L'éducation et la formation des adultes font partie de la mission des universités, ce qui n'en fait pas pour autant une priorité institutionnelle du réseau universitaire québécois. Chacun de nous dispose cependant de moyens d'action pour modifier la situation au profit des personnes qui effectuent un retour aux études, que ce soit comme professionnel dans nos établissements, comme citoyen à travers les organisations de la société civile ou comme étudiant, par l'intermédiaire d'associations étudiantes reconnues et structurées, dédiées aux adultes en formation.

Octobre 2004